

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

L' an 2024 et le 11 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 07/10/2024

Date d'affichage : 07/10/2024

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane
Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

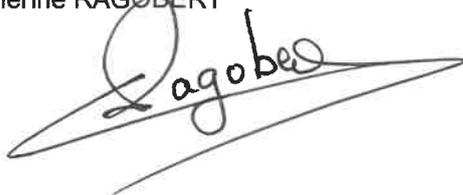
Ordre du jour :

- Rapport d'activité CCPG 2023
- RPQS SPANC 2023
- Avenant 3 centre convention centre instructeur
- Reprise provision non-valeur : 1 250€
- Devis achat barrières Vauban JO
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé à l'unanimité.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	8-1/2024	Rapport d'activité CCPG 2023	Approbation
2	8-2/2024	RPQS SPANC 2023	Approbation
3	8-3/2024	Avenant 3 - convention Centre Instructeur Nord Loiret	Approbation
4	8-4/2024	Reprise provision Non-Valeur : 1 200€	Approbation
5	8-5/2024	Devis achat barrières Vauban JO	Approbation

En mairie, le 12/10/2024
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

L'an 2024, le 11 octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme : GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane, Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles

Excusées : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, Mme CHEVALIER Sandrine

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS
Le : 15/10/2024
Et
Publication ou notification du : 15/10/2024

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

8-1/2024 – Rapport d'activité CCPG 2023

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Après avoir pris connaissance du rapport, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE




République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 15/10/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 11 octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2024.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoit

Excusé ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

8-2/2024 – RPQS SPANC 2023

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2023 du SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) puis demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité 2023 du SPANC de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

L'an 2024, le 11 octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS
Le : 15/10/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

8-3/2024 – Avenant 3 - convention Centre Instructeur Nord Loiret

Catherine RAGOBERT, maire, rappelle que depuis le 1er janvier 2018, l'instruction des autorisations du droit des sols, déposées sur le territoire communal, a été confiée au service unifié dénommé « Centre Instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais.

A cet effet, une convention de service unifié a été signée le 23 octobre 2018 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition. Elle organise notamment l'adhésion des communes et définit les droits et les obligations de chacune des parties.

Après un an de fonctionnement, il a été nécessaire de procéder à des ajustements de pratiques et à l'équilibrage du budget annexe du service unifié par l'intermédiaire d'un avenant numéro 1 à la convention initiale signé le 01/03/2019.

Ensuite, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives liées à la dématérialisation des autorisations du droit des sols, à la saisie par voie électronique et à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, intervenues au cours de l'année 2022, un avenant numéro 2 à la convention initiale a été signé en date du 13 juin 2023,

Depuis la signature de cet avenant numéro 2, le contexte lié à l'instruction des autorisations du droit des sols et des dossiers relevant du Code de l'environnement a évolué avec notamment :

- La décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024,
- La modification des modalités de transmission au Préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme applicables aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2024.

A ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

La convention a été transmise aux membres du Conseil Municipal qui en ont pris connaissance.

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme,
- La délibération du Conseil Municipal n°2018/10, en date du 19 janvier 2018
- La convention de service commun en date du 23/10/2018
- La convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols en date du 23 octobre 2018,
- L'avenant numéro 1 à la convention de service unifié signé en date du 17/04/2024,
- L'avenant numéro 2 à la convention de service unifié signé en date du 13 juin 2023,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de la Plaine du Nord Loiret n°C2024 30 en date du 19 mars 2024,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais n° 2024 39 en date du 10 avril 2024,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais n° 2024 43a en date du 8 avril 2024,
- L'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, ci-annexé,

Les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** les termes de l'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, à effet à la date de la présente délibération, lequel est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISENT** Madame la Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

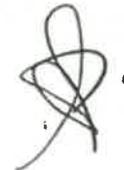
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Nibelle (Loiret) with a handwritten signature in blue ink over it. The signature appears to be 'C. Ragobert'.

Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pascal Sauvage'.

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 15/10/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 11 octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2024.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

8-4/2024 – Reprise provision Non-Valeur : 1 200€

Madame Catherine RAGOBERT indique qu'il est nécessaire de débloquer une partie de la provision pour non-valeur au bilan de la commune pour un montant de 1 200€ afin de couvrir une partie des créances éteintes de cantine facturées par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais à hauteur de 3 259.74€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISENT** la reprise de provision pour non-valeur à hauteur 1 200€, au compte.7817.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 15/10/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 11 octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2024.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane
Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

8-5/2024 – Devis achat barrières Vauban JO

Madame Catherine RAGOBERT précise que certaines barrières de la commune sont défectueuses ou non conformes et explique qu'un fournisseur a proposé des lots de barrières Vauban utilisées lors des Jeux Olympiques de Paris avec une remise de 40%. Le devis est présenté.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la pertinence de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société MEFRAN, pour un montant de 765.00€ HT soit 918.00 € TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE

